

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 7 décembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de pouvoirs : 7

Le quatorze décembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; M. Sébastien DEVALLIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sandra DELIBIT à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT ; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER ; M. Adrien SEIXAS à Mme Marilou PADILLA-RATELADE et Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20221214-008

Matière : 7.5.6 - Finances locales – subventions – demande de subventions de la collectivité

Objet : CONTRACTUALISATION DEPARTEMENTALE 2021-2023 AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – DIAGNOSTICS ENERGETIQUES

Considérant que dans le cadre du contrat de solidarité communal 2021-2023 passé entre le Conseil Départemental et la Ville d'Ussel approuvé lors du Conseil Municipal du 21 juillet 2021, le Conseil Départemental subventionne les projets dont la typologie est la suivante « Opérations de construction et de rénovation avec gain sur la sobriété énergétique » sur présentation d'un diagnostic énergétique prouvant le gain énergétique suite aux travaux réalisés. Au vu de l'annexe au contrat de solidarité communal 2021-2023 présentant les opérations approuvées, le montant des diagnostics énergétiques nécessaires, s'élève à 6.000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Corrèze comme suit :

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux	Montant en € H.T.
Diagnostics énergétiques	6 000.00	7 200.00	Conseil départemental de la Corrèze	80 %	4 800.00
			Sous-Total des Aides Publiques	80 %	4 800.00
			Autofinancement	20 %	1 200.00
TOTAL	6 000.00	7 200.00	TOTAL	100 %	6 000.00

La Ville prendra à sa charge le coût résiduel de l'opération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20221214-DL20221214-008-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022
Date de mise en ligne : 19/12/2022



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE